

# **Fonctionnement du Grand Débat à Arras**

## **Article 1 : Le Grand Débat à Arras**

Le Grand Débat est ouvert à tous et toutes. La participation des citoyens est attendue dans le respect de la Charte du Grand Débat National. Ce fonctionnement vise à organiser le lancement du Grand Débat le 2 février à l'Hôtel de Ville d'Arras et de tous les autres rendez-vous qui suivront au plus proche du citoyen et jusqu'au 15 Mars. Un dernier rendez-vous clôturera donc cette séquence de débat à l'hôtel de ville.

## **Article 2 : Organisation des lieux**

Les participants sont regroupés en 4 salles correspondant aux 4 thèmes (Fiscalité et dépenses publiques, Transition écologique, Démocratie et citoyenneté, organisation de l'Etat et des services publics). Une cinquième salle sera mise à disposition pour tout autre thème.

## **Article 3**

Une organisation sur les mêmes bases que le grand débat sera proposée aux enfants et aux jeunes.

## **Article 4 : Organisation des tables rondes**

Des tables rondes réunissant 12 personnes (hors garant) au plus accueillent les participants pour une durée comprise entre 45mn et 1h. Une sonnerie marque le début et la fin de chaque session.

Les tables rondes seront organisées toute la journée de 9h à 16h. Une plénière de restitution aura lieu à partir de 16h.

Une auberge espagnole sera possible sur la pause méridienne.

Un exemplaire de la Charte du Grand Débat et du fonctionnement du Grand Débat du 2 février est affiché à chaque table ronde.

## **Article 5 : Rôle des animateurs et rapporteurs**

A chaque table ronde, un animateur s'assure du respect de la Charte et distribue équitablement la parole.

A chaque table ronde, un rapporteur prend note des propositions et les consigne sur le formulaire dédié. Chaque formulaire est remis par le rapporteur ou l'animateur aux Garants à l'issue de chaque session.

Une table ronde ne peut se tenir qu'en présence d'un animateur et d'un rapporteur. En l'absence de l'un ou des deux, la table ronde est suspendue.

## **Article 6 : Comité des Garants**

Le Comité des Garants prend les décisions et arbitrages nécessaires tout au long de la journée pour assurer le respect du bon déroulement des travaux.

Les Garants veillent à la bonne tenue des tables rondes, au respect des lieux et du fonctionnement.

A l'issue des tables rondes, les Garants feront en plénière une restitution des débats de la journée.

## **Article 7 : Communication**

Des cahiers de doléances, des ordinateurs reliés à la page du Grand Débat national et des boîtes à idées seront mis à disposition dans les maisons de service Marie Thérèse Lenoir et Jean Jaurès, à l'Hôtel de Ville, à la Mairie et dans les centres sociaux Blum, Torchy et Brongniart.

Les informations relatives à l'organisation des débats seront disponibles sur Internet et sur les réseaux sociaux.

Des tracts et moyens de communication seront à disposition des organisateurs.

L'ensemble des restitutions sera public sur la plate-forme du Grand Débat et sur les autres moyens de communication de la ville.